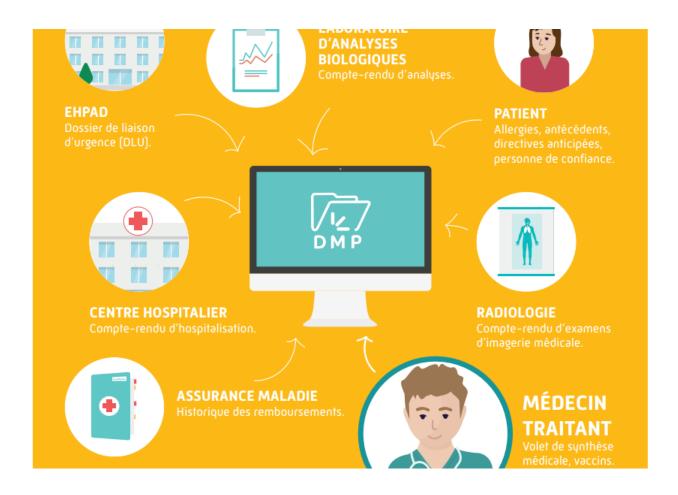
Dossier Médical Partagé

- les parties impliquées dans le DMP
- Evaluation des solutions existantes



24/04/2023 -EPITECH-

INTRODUCTION

Le DMP est un dossier patient informatisé qui présente apparemment des avantages multiples pour l'ensemble des acteurs de la santé.

Il permet un accès rapide aux informations médicales nécessaires à la prise en charge du patient. Il favorise la coordination des soins et le suivi des indicateurs de santé à l'échelle nationale. Il aide aussi à la réalisation des études descriptives, longitudinales sur l'état de santé de la population.

Les parties impliquées dans le DMP Les parties impliquées dans le DMP sont :

- 1. Le patient : le DMP est créé à l'initiative du patient qui donne son consentement pour le partager avec les professionnels de santé.
- Les professionnels de santé: médecins, pharmaciens, infirmiers, etc. ont accès aux informations du DMP pour mieux connaître l'état de santé du patient et adapter leur prise en charge.
- 3. Les établissements de santé : les hôpitaux et les cliniques peuvent également accéder au DMP du patient pour avoir une vision globale de son état de santé.
- 4. Les organismes d'assurance maladie : les informations du DMP peuvent être utilisées pour mieux rembourser les soins et les médicaments.

Il est important de noter que le patient a le contrôle sur les informations partagées dans son DMP et peut donner ou retirer son *consentement* à tout moment.

Présentation des solutions évaluées, il convient de noter que la mise en place et l'adoption du DMP en France ont rencontré plusieurs défis, notamment en termes de sensibilisation et de formation des professionnels de santé, ainsi que de confiance et de sécurité des données médicales.

- 1. La plateforme DMP de l'Assurance Maladie : lancée en novembre 2018, cette plateforme permet de créer et de gérer un DMP en ligne gratuitement. Elle est accessible à tous les assurés sociaux français et est sécurisée par un système d'authentification forte.
- 2. Les solutions proposées par des éditeurs de logiciels de santé : plusieurs éditeurs de

- logiciels de santé ont développé des solutions pour faciliter la création et la gestion de DMP pour les professionnels de santé. Parmi eux, on peut citer Agfa HealthCare et Pharmagest Interactive.
- 3. Les solutions proposées par des startups : plusieurs startups ont également développé des solutions innovantes pour le DMP, notamment en utilisant des technologies comme l'IA et la blockchain pour sécuriser et faciliter l'accès aux données médicales. Parmi elles, on peut citer Qare, une plateforme de téléconsultation qui propose également la création et la gestion de DMP, et Heliocare, une application mobile qui permet de centraliser les données médicales.
- 4. Les solutions proposées par des acteurs du numérique : certains acteurs du numérique, comme Google, ont également proposé des solutions pour le DMP en France. En 2019, Google a annoncé un partenariat avec l'Assurance Maladie pour permettre aux assurés de créer et de gérer leur DMP directement depuis leur compte Google.

Evaluation des solutions existantes Pour évaluer les différentes solutions, on a utilisé des critères d'évaluation :

• Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation des solutions existantes pour un dossier médical peuvent varier en fonction des besoins et des objectifs spécifiques de chaque organisation ou établissement de santé. Cependant, voici quelques critères communs qui sont souvent utilisés pour évaluer les solutions existantes pour un dossier médical :

Convivialité : l'interface utilisateur doit être facile à utiliser pour les professionnels de la santé et les patients.

Fonctionnalités: les fonctionnalités doivent répondre aux besoins spécifiques de l'organisation ou de l'établissement de santé, notamment la gestion des données des patients, la prescription et le suivi des traitements, la gestion des rendez-vous, la gestion des factures et des paiements, etc.

Interopérabilité : la solution doit être capable de communiquer avec d'autres systèmes d'information en santé pour permettre une meilleure coordination des soins entre les différents acteurs de la santé.

Sécurité et confidentialité: la solution doit être conçue de manière à protéger les données des patients contre tout accès non autorisé et à garantir la confidentialité des informations médicales.

Coût : le coût de la solution doit être raisonnable par rapport aux avantages qu'elle apporte, et la solution doit offrir une bonne valeur pour l'argent investi.

Fiabilité et disponibilité : la solution doit être fiable et disponible en tout temps, avec des mécanismes de sauvegarde et de récupération des données en cas de panne ou de catastrophe.

• évaluation

La plateforme DMP de l'Assurance Maladie est une solution de gestion de dossiers médicaux électroniques. Elle permet aux patients de stocker et de partager leur historique médical avec les professionnels de santé autorisés, de manière sécurisée.

La principale différence entre la plateforme DMP de l'Assurance Maladie et les autres solutions de gestion de dossiers médicaux réside dans son caractère universel et son intégration complète au système de santé français. En effet, contrairement à d'autres solutions proposées par des acteurs privés, le DMP est soutenu et financé par l'Assurance Maladie et est donc accessible à tous les assurés sociaux français. De plus, le DMP est entièrement intégré aux systèmes d'information des professionnels de santé, ce qui facilite la consultation et l'échange d'informations médicales entre ces derniers.

En outre, la plateforme DMP de l'Assurance Maladie est entièrement conforme aux réglementations françaises et européennes en matière de protection des données personnelles et de sécurité informatique. Les données de santé activées sur le DMP sont hébergées sur des serveurs sécurisés en France et sont protégées

par des mesures de sécurité avancées, garantissant ainsi la confidentialité des informations médicales des patients.

En résumé, la plateforme DMP de l'Assurance Maladie se distingue des autres solutions de gestion de dossiers médicaux par son caractère universel, son intégration complète au système de santé français, sa conformité aux réglementations en matière de protection des données et sa sécurité avancée.

• Resultat de l'evaluation

- 1_ L'évaluation du dossier médical en comparant les différentes solutions peut donner des résultats variés en fonction des critères d'évaluation utilisés.
- 2_ Il convient de noter que la mise en place et l'adoption du DMP en France ont rencontré plusieurs défis, notamment en termes de sensibilisation et de formation des professionnels de santé, ainsi que de confiance et de sécurité des données médicales.